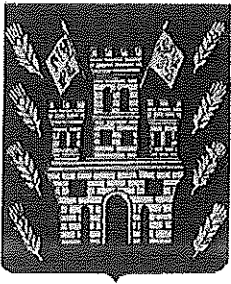


**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLEGE COMMUNAL**

333



COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N° 138/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA
GARE À WARSAGE LE DIMANCHE 23.09.2018

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le
Bourgmestre en date du 11 septembre 2018.

Procès-verbal
approuvé le :

01.10.18

Envoyé le :

02.10.18

A: ADV
à Dronien
à Griffe pub.
à Trib. 1er Inst.

PAR LE COLLEGE,

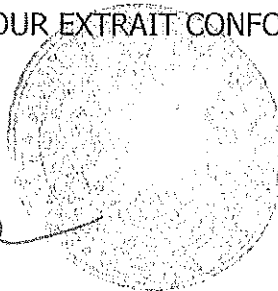
La Secrétaire,
J.LEBEAU

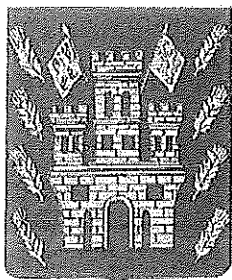
Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J.LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ





COMMUNE de
DALHEM

Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Envoyé le :

12.09.2018

A : *DA*
✓ Desmiers
✓ Relie Dalhem
✓ Greffe trib.
✓ Trib. 1^{er} Inst.
x J. JUSSEN
x J. CARDON
x D. LICHONBROUPT
✓ Services Secours
x Ruyvenont
x Commune FOURON
x TEC

OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N° 138/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA GARE À
WARSAGE LE DIMANCHE 23.09.2018

Le Bourgmestre,

Vu le courrier du 23.08.2018, reçu le 24.08.2018 et inscrit au correspondancier sous le n°1267, par lequel M. J. SMEETS, Président du GAF, informe de l'organisation de leur brocante annuelle à FOURON-LE-COMTE le dimanche 23.09.2018, et suite aux travaux actuellement en cours dans le centre du village, sollicite l'interdiction de circuler rue de la Gare à WARSAGE le dimanche 23.09.2018 à partir de 4H30 jusqu'à la fin de la manifestation, la brocante devant déménager route de Warsage à FOURON;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre le déroulement des travaux en toute sécurité;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119, 130bis et 135 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence;

ARRETE

Art.1. Le dimanche 23.09.2018 à partir de 4H30 jusqu'à la fin de la manifestation, la rue de la Gare à WARSAGE sera fermée à la circulation.

Art.2. Cette interdiction n'est d'application ni pour les riverains ni pour les véhicules de secours.

Art.3. Les véhicules se dirigeant de WARSAGE vers FOURON seront déviés par les rues des Combattants, Joseph Muller, des Fusillés, de Battice, de Fouron et de Berneau. Et inversement.

Art.4. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art. 5. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (C3, F45, E1, D1, "Excepté riverains », F29, panneaux additionnels bilingues) seront mis en place par le demandeur et enlevés par celui-ci (en collaboration avec le service communal des travaux) dès la fin d'application du présent arrêté de manière à ne plus entraver ni la chaussée ni les accotements.

Art. 6. Copie du présent arrêté sera adressée aux tribunaux de Police et de 1^{ère} instance de LIEGE, à Monsieur le Chef de Zone de la Police Basse-Meuse, aux Services de secours, à la commune de FOURON, au TEC, aux organisateurs et au Service des Travaux.

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ

